



Réintégration juridique

Par Ljd

Bonjour ,

Le tribunal administratif a annulé mon licenciement et a donc ordonné à la collectivité de me réintégrer juridiquement et de reconstruire ma carrière .

Ce jugement est tombé il y a trois mois.A ce jour je ne suis toujours pas réintégré.

La collectivité semble sourde à cette décision .

Je me suis assuré que ce jugement ne soit frappe d'appel .

Certificat de la cours en main.

Est-ce que la collectivité est en droit de ne pas respecter cette décision du juge?

Cdt.

Par Ljd

Personne qui puisse me répondre ???

Par ESP

Bonjour

Soyez patients, les bénévoles ne sont pas en permanence sur le forum.

En attendant, voici de quoi lire.

[url=https://consultation.avocat.fr/blog/emmanuel-legrand/article-43036-fonction-publique-resister-a-une-decision-de-justice-ordonnant-la-reintegration-d-un-agent-est-inutile.html]https://consultation.avocat.fr/blog/emmanuel-legrand/article-43036-fonction-publique-resister-a-une-decision-de-justice-ordonnant-la-reintegration-d-un-agent-est-inutile.html[/url]